

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 349-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349
RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 21-585 ET 21-590
DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT L'IDENTIFICATION DES
COMMERCES COMPLÉMENTAIRES À L'AGRICULTURE ET LE CORRIDOR
RELATIF AU BRUIT ROUTIER LONGEANT L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE**

**(Ensemble du territoire de la Ville et districts Bois-Joli et
Saint-Thomas-d'Aquin)**

Avis public est donné à l'effet que, le **4 décembre 2023 à 18 h 30**, en la Salle du Conseil, située au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement numéro 349-15 visant à modifier le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance aux Règlements numéros 21-585 et 21-590 de la MRC des Maskoutains concernant l'identification des commerces complémentaires à l'agriculture et le corridor relatif au bruit routier longeant l'autoroute Jean-Lesage*.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet qui est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

Conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), les principales **modifications projetées se résument comme suit** :

- de modifier le *Tableau 28 – Usages agricoles et intensité de l'aire d'affectation Agricole – Commerciale « AC »*, afin d'y prévoir que les « Commerces complémentaires à l'agriculture et industries complémentaires à l'agriculture^o » soient assujettis à certaines balises;
- de modifier l'article 8.7.8 afin de tenir compte des dispositions normatives applicables aux usages sensibles adjacents à l'autoroute Jean-Lesage, soit pour les projets résidentiels, institutionnels et récréatifs.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 novembre 2023.



Crystel Poirier, L.L.L, OMA
Greffière